

CONSEIL MUNICIPAL DE PRÉVESSIN-MOËNS

Procès-verbal Séance du 19 septembre 2017

Le Conseil Municipal de PRÉVESSIN-MOËNS s'est réuni, en session ordinaire, à 20h30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Aurélie CHARILLON, Maire.

Etaient présents : M. COIN - B. FRAMMERY - JC. CHARLIER - A. ETCHEBERRY - S. RALL
E. IMOBERSTEG - L. ANSELLEM (adjoints) - E. DECOUZ - B. GUERQUIN
E. BARTHES - B. CHAUVET - V. GOUTEUX - E. DE MALEZIEUX
W. GRANDPRE - B. MILCAMPS - P. CHARRON - JP. LAURENSON
M. KUNG - L. BERONJA - M. CERAMI - N. PRINDEZIS

Absents excusés : C. MARTIN (procuration à M. COIN) - D. POURCHER (procuration à
A. CHARILLON) - F. ROGARD (procuration à JC. CHARLIER) - A. BOUSSER
F. GUITTON - L. GAULIARD (procuration à B. FRAMMERY) - R. SUSS

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour suivant est approuvé à l'unanimité :

- NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE
- APPROBATION PROCÈS VERBAL DU 27/06/2017
- COMPTES RENDUS RÉUNIONS COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES
 - Commission Associations du 04/07
 - Commission Urbanisme des 28/06, 26/07 et du 31/08
 - Commission Travaux bâtiments/développement durable du 26/07
 - Commission Travaux voirie/sécurité du 26/07
 - Commission Finances/administration générale du 12/09
 - Commission Communication du 13/09
 - Commission Sport du 14/09
 - CCAS
 - SIVOM
 - CCPG
- CONGRÈS DES MAIRES 2017 : MANDAT SPÉCIAL
- AIRE DES GENS DU VOYAGE : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE TERRAINS
- TRANSFERT GESTION ZAE DE MAGNY À LA CCPG : PROCÈS-VERBAL DE MISE À DISPOSITION DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS ET CONVENTION DE GESTION
- CONVENTION DE FINANCEMENT ET DE PARTICIPATION À LA GOUVERNANCE DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE, DE DANSE ET D'ART DRAMATIQUE DE FERNEY-VOLTAIRE
- FINANCES 2017 :
 - A. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
 - B. DÉCISION MODIFICATIVE
- MARCHÉ TRANSPORT SCOLAIRE 2017-2021 : AUTORISATION DE SIGNATURE DES LOTS 2 ET 3
- TRAVAUX D'ENTRETIEN VOIRIES, RÉSEAUX DIVERS ET SIGNALISATION :
AUTORISATION SIGNATURE ACCORD CADRE À BONS DE COMMANDE

- DÉNOMINATION DE VOIRIE : SECTEUR ROUTE DE VÉSEGNIN « LIEU-DIT LES ÉTALLES »
- DÉNOMINATION DE VOIRIE : NOUVELLES VOIES PROGRAMME « LES ALLEÉS FLEURIES »
- RETRAIT DE L'EMPLACEMENT RÉSERVÉ NUMERO 6
- CONVENTIONS GRT GAZ POUR L'IMPLANTATION DE PROTECTION CATHODIQUE SUR LE RÉSEAU
- MISE À DISPOSITION D'UN TERRAIN D'ENVIRON 2000M² POUR LE SIVOM
- CONVENTION ORANGE/COMMUNE CHEMIN PRÉ PLANCHE
- OPÉRATION CONSTRUCTION HALLE DE STOCKAGE AU CTM : AUTORISATION DÉPÔT PERMIS DE CONSTRUIRE
- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/10/2017
- PERSONNEL COMMUNAL - RÉFORME DU RÉGIME INDEMNITAIRE RIFSEEP : MISE EN ŒUVRE POUR LES ADJOINTS TECHNIQUES ET AGENTS DE MAITRISE
- BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC DEUX CRÈCHES DE LA COMMUNE
- ÉQUIPEMENT DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES EN CLASSES MOBILES NUMÉRIQUES : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE/ACADÉMIE DE LYON
- RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR MADAME LA MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS REÇUES PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
- DIVERS
 - Rapport CCPG Service déchets
 - RAA SIEA
 - Appel à dons - AMF
 - Communication des évènements à venir

2. NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Est nommée M. Patrick CHARRON.

3. APPROBATION PROCÈS-VERBAL DU 27/06/2017

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

4. COMPTES RENDUS RÉUNIONS COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES

a. Commission Associations du 04/07 (B. FRAMMERY)

B. FRAMMERY expose au le Conseil que l'objet de la réunion de la commission était l'attribution des créneaux du calendrier annuel des salles aux associations communales.

Lors de cette réunion, une présentation des projets d'infrastructures sportives de la Commune et du SIVOM a également été faite.

b. Commission Urbanisme des 28/06, 26/07 et du 31/08 (JC. CHARLIER)

JC. CHARLIER informe le Conseil que la commission s'est réunie 3 fois depuis le dernier Conseil municipal et a été étudié au total 60 demandes d'urbanisme :

- 35 déclarations préalables, dont 5 ont reçu un avis défavorable,
- 13 permis de construire, dont 1 ayant reçu un avis défavorable,
- 3 permis de construire modificatif ont reçu un avis favorable,
- 1 permis d'aménager : 1 avis favorable, 1 défavorable,
- 2 certificats d'urbanisme ont reçu un avis favorable,
- 1 autorisation préalable a reçu un avis favorable.

c. **Commission Travaux bâtiments/développement durable du 26/07 (S. RALL)**

S. RALL informe le Conseil des points abordés lors de la dernière réunion de la commission :

Travaux achevés :

- Livraison du club house de la SPGL : quelques travaux de menuiserie restent à effectuer
- Salle « vol de nuit » au Prieuré réhabilitée. Les travaux ont été réalisés en interne, permettant une économie de 15 000 €.
- Ecole ALICE : mise en œuvre assurance dommages ouvrages suite à la constatation de désordres apparus dans les sanitaires et le local de rangement. Une expertise a été effectuée.
- Aménagements à l'école ALICE en prévision rentrée scolaire : 75 m linéaires de bornes magnétiques ont été installés.
- Travaux école des Grands Chênes : le chantier est presque terminé, la réception des travaux est prévue courant octobre.
- Ecole de la Bretonnière : les travaux de mise en sécurité de la cour ont été réalisés cet été et livrés pour la rentrée scolaire. Aménagement de linéaires magnétiques également.
- Salle Bretonnière : travaux de reprise de carrelage.

Travaux en cours :

- Grands Chênes : étude pour des travaux de liaison entre l'école primaire et l'école maternelle en prévision.
- CTM : validation du lancement de la consultation pour la halle de stockage

Travaux à venir :

- Cours de tennis couverts : réunion sur site le 18/07 avec élus, services FFT et cabinet d'architectes. Attente des chiffrages.

d. **Commission Travaux voirie/sécurité du 26/07 (E. IMOBERSTEG)**

E. IMOBERSTEG informe le Conseil des points abordés lors de la dernière réunion de la commission.

Travaux en cours :

- PUP Bretonnière 2 : les travaux sont presque terminés, la création du plateau sécuritaire face au mail permettant aux futurs résidents d'accéder au parc du Château doit encore être effectuée.
- Promenade de la Gotaz : la majorité des ouvrages a été réalisé pour la rentrée scolaire.
- Chemin Pré de Planche : un orage important a fortement impacté les travaux préparatoires à la réalisation des enrobés. L'entreprise a parfaitement réagi sous la supervision du DST et les travaux ont pu reprendre sans délai. La réception des travaux est prévue très prochainement.
- Carrefour CERN : les travaux concernant l'aménagement du carrefour CERN (feux tricolores) qui devaient débiter courant juin 2017 pour une durée estimée de 4 mois ont été suspendus sur demande du CERN dans l'attente d'obtenir tous les éléments nécessaires à la sécurisation des travaux. Une réunion d'urgence s'est déroulée en mairie le 15 juin 2017 en présence du cabinet du sous-préfet et de tous les acteurs. Les travaux ne reprendront qu'après réception de tous les documents.

Travaux à venir :

- Route de Séigny : une chicane a été installée à titre expérimental. Des mesures de vitesses ont été entreprises avant et seront renouvelées après la mise en place du dispositif afin d'apprécier son efficacité.
- Route de Villard : Suite aux constructions et à la livraison prochaine des différents programmes immobiliers, le panneau d'entrée d'agglomération sera déplacé de

quelques centaines de mètres. Le trottoir sera terminé après le déplacement des points lumineux qui sont actuellement en plein milieu. Une extension de l'éclairage public jusqu'au programme suivant est également prévue.

- Vésegnin : les services techniques travaillent actuellement sur la planification et les plans d'une piste cycle/piétons permettant de relier Vésegnin au secteur des Grands Chênes. Réalisation prévue pour fin 2017.
- Clos du Prieuré : suite à la cession d'une voie privée, un géomètre est intervenu pour délimiter les nouvelles parcelles. Quelques travaux de terrassement ont eu lieu et la mise en place d'un éclairage public sur ce cheminement piéton sera effectuée.

Déplacements / Modes doux

- Abribus / quais bus : les abribus. En vue de la 2^{ème} phase, une réunion incluant tous les acteurs du transport public circulant sur notre commune (TPG, département, région ainsi que services scolaires) sera organisée en septembre/octobre afin de planifier la suite des travaux.
- Passages piétons et trottoirs : la mise aux normes PMR est prévue fin 2017.
- Liaison cycliste Moens-Ornex : plusieurs réunions ont déjà eu lieu et les travaux sont planifiés fin 2017.

Marché à bons de commande

2 marchés ont été renouvelés :

- Entretien voirie
- Signalisation horizontale et verticale

Sécurité

- Campagne de prévention et/ou répression sur la commune concernant la vitesse, les stop, la sécurité au niveau des passages protégés...
- Campagne de marquage et signalisation
- Vésegnin : radar éducatif et mesures de vitesses
- Vidéo-protection : les travaux ont débuté le 31 juillet pour une mise en service mi-octobre.

Date de la prochaine réunion : 12 octobre 2017.

e. Commission Finances/administration générale du 12/09 (M. COIN)

M. COIN expose au Conseil que les points abordés lors de la dernière réunion de la commission font l'objet de délibérations lors de la présente séance.

f. Commission Communication du 13/09 (B. FRAMMERY)

B. FRAMMERY expose que l'objet de cette réunion de la commission était la validation des articles du journal et la réception de la page de la minorité.

g. Commission Sports du 14/09 (B. FRAMMERY)

B. FRAMMERY explique au Conseil que l'objet de la dernière réunion de la commission était une présentation des projets d'équipement sportifs :

- Halle de tennis : phase de l'APD et détermination des matériaux. La terre battue a été choisie pour le revêtement des sols, le local technique sera agrandi pour créer des vestiaires et un espace de vie commune. Création d'une circulation entre les courts. La couverture sera entièrement refaite. Les travaux devraient être achevés à l'été 2018.
- Halle multisports du SIVOM : d'une superficie d'environ 2000 m², la halle comprendra un gymnase, un dojo et une salle d'escrime. Les appels d'offre du marché seront lancés en 2018 et les travaux débiteront au plus tôt en octobre 2018 pour une mise en service à la rentrée scolaire 2019.

B. FRAMMERY regrette le peu de participants à cette réunion mais informe que le compte-rendu de celle-ci a été distribué afin d'informer tous les membres de la commission.

Il ajoute que dans le cadre des séminaires de conurbation des Communes du SIVOM, l'atelier du 14/06 a abouti à 3 propositions de projets communs dans le domaine sportif :

- élargir la fête du sport à tout le territoire du SIVOM
- mise en place d'un forum des associations sportives inter-communes
- organisation d'une grande manifestation sportive portée par le SIVOM.

h. SIVOM (M. COIN)

M. COIN présente au Conseil les points abordés lors de la réunion du Comité syndical du 28 juin :

- Subvention exceptionnelle au Sou des écoles de l'école Intercommunale
- Reconduction des tarifs périscolaires
- Projet d'une organisation commune des activités périscolaires pour l'année scolaire 2018-2019
- Conventions de mise à disposition d'un intervenant musique avec les CMR et d'un intervenant sportif
- Attribution de subventions pour le club de boxe et pour l'association ASFV (football)
- Construction de la nouvelle gendarmerie : suite à une complication intervenue entre le propriétaire du terrain et le promoteur, le SIVOM a dû déposer une DUP
- Projet de nouvelle halle de sport.

5. CONGRÈS DES MAIRES 2017 : MANDAT SPÉCIAL

M. COIN rappelle au Conseil qu'un mandat spécial est une mission bien précise confiée par le conseil municipal aux élus et comportant un intérêt communal.

Il informe que le 100^{ème} Congrès des maires et des présidents de communautés aura lieu à Paris du 20 au 23 novembre 2017.

Ce type de manifestations est l'occasion de rencontres avec des maires et des élus confrontés à des problématiques communes, ce qui rend le partage d'expériences fortement enrichissant et porteur pour l'évolution du service public municipal.

Il précise que Madame la Maire et 3 adjoints se rendront au congrès :

- Madame la Maire : du 21 au 23 novembre, avec hébergement 2 nuits ;
- L. ANSELLEM: du 21 au 23 novembre, avec hébergement 2 nuits ;
- S. RALL : du 21 au 23 novembre, avec hébergement 2 nuits ;
- E. IMOBERSTEG : du 21 au 23 novembre, avec hébergement 2 nuits.

N. PRINDEZIS propose de fixer un plafond de dépenses afin de limiter le remboursement des frais, au lieu de rembourser les frais réels.

M. COIN explique qu'il est difficile de prévoir les coûts de ce déplacement, qui peuvent varier en fonction des transports et des disponibilités d'hébergement. Il ajoute que les participants s'engagent cependant à effectuer des dépenses « raisonnables » et qu'un contrôle est effectué systématiquement lors des demandes de remboursement.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *Donne un mandat spécial à Madame la Maire, L. ANSELLEM, S. RALL et E. IMOBERSTEG (adjoints), pour se rendre au congrès des maires et présidents de communautés du 21 au 23 novembre 2017 ;*
- *Autorise, au titre de ce mandat spécial, Madame la Maire, L. ANSELLEM, S. RALL et E. IMOBERSTEG (adjoints), à se rendre au Congrès des maires, du 21 au 23 novembre 2017 ;*
- *Précise que les frais d'inscription, de transport, d'hébergement et de restauration afférents à ce déplacement feront l'objet d'une prise en charge directe ou d'un*

remboursement par la Commune dans la limite maximum des frais réels engagés et sur présentation d'un état de frais.

6. TRANSFERT GESTION ZAE DE MAGNY À LA CCPG

A. PROCÈS-VERBAL DE MISE À DISPOSITION DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

Mme la Maire explique au Conseil que la Zone d'Activité Economique (ZAE) de Magny fait partie des 14 zones qui seront transférées à la CCPG dans le cadre du transfert de la compétence zones d'activité économique

Elle précise que la mise en œuvre de cette compétence se traduit par la responsabilité de la Communauté de communes sur l'ensemble des équipements publics communaux intégrés aux zones d'activités transférées, au niveau de la gestion courante des sites et au niveau des investissements.

Afin d'exercer cette compétence, la Communauté de communes doit pouvoir utiliser les équipements de la zone.

Mme la Maire expose que la ZAE de Magny, d'une superficie de 10.7 hectares, s'est développée en plusieurs étapes avec une première implantation commerciale (supermarché) sous initiative privée en extrémité Ouest, puis une 1^{ère} tranche d'un lotissement communal début des années 2000, suivie d'une 2^{ème} sur l'extrémité Est.

Elle explique que la CCPG se substitue désormais à la Commune de Prévessin-Moëns pour la gestion, l'entretien et l'investissement des équipements publics situés dans le périmètre interne de la zone et exclusivement dédiés au fonctionnement de celle-ci.

Elle ajoute que le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition à la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert. Celle-ci doit être constatée par un procès-verbal de mise à disposition des équipements publics communaux établi contradictoirement entre les représentants de la collectivité antérieurement compétente et ceux de la collectivité bénéficiaire.

La Commune de Prévessin-Moëns reste ainsi pleinement propriétaire des équipements publics internes de la zone d'activité et les met à disposition de la CCPG.

Dans ce cadre, Mme la Maire propose d'approuver la mise à disposition des équipements publics communaux internes formalisée par la signature d'un procès-verbal de mise à disposition.

Le procès-verbal de mise à disposition des équipements publics communaux pour la zone de Magny précisera les engagements de la Commune et de la CCPG, ainsi que les équipements faisant l'objet de la mise à disposition.

Elle précise que la CCPG a approuvé le principe de mise à disposition des équipements publics communaux de la ZAE de Magny ainsi que les termes du procès-verbal par délibération du 12/07/2017.

JP. LAURENSEN souligne les effets négatifs de ce transfert légal. En effet, les taxes seront remplacées par une compensation avec pour conséquence une baisse des recettes, puisque le montant va être plafonné. Il ajoute que ces nouvelles dispositions n'inciteront plus les Communes à s'engager dans de nouveaux projets. Il souhaiterait connaître le montant de la compensation envisagé pour la Commune de Prévessin-Moëns. Mme la Maire répond que le montant des charges transférées pour la Commune de Prévessin-Moëns est de 33 877 € et les recettes d'un montant de 689 000 € environ (pour la Commune de Ferney-Voltaire les recettes s'élèvent à 1 600 000 €). Elle ajoute que la CCPG devra faire en sorte de rendre ces zones attractives mais les recettes seront dans tous les cas partagées entre les communes de la CCPG.

JC. CHARLIER précise que, pour l'année de transition, le montant des charges transférées sera calqué sur les frais réels. Pour les années suivantes, un travail est actuellement en cours par le biais de la CLECT.

Il ajoute que beaucoup de Maires ont interrogé la CCPG sur les futurs projets et la redistribution de la fiscalité. Il cite l'exemple de la commune de Ferney-Voltaire, à l'initiative du centre commercial Espace Candide, qui n'aura pas le retour des recettes fiscales dans son intégralité. Il est ainsi envisagé de répartir différemment les recettes d'un projet de développement économique pour la commune qui a investi directement dans celui-ci.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *Approuve le principe de mise à disposition des équipements publics communaux de la ZAE de Magny à la CCPG afin qu'elle puisse exercer la compétence de gestion, aménagement et entretien des zones d'activité économique, telle que définie par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;*
- *Approuve les termes du procès-verbal de mise à disposition joint en annexe à la présente délibération ;*
- *Mandate Madame la Maire, ou l'adjoint ayant reçu délégation, pour signer le procès-verbal ainsi que tout document relatif à ce dossier.*

B. CONVENTION DE GESTION

Mme la Maire explique au Conseil que concernant la gestion et l'entretien courant des équipements des zones d'activité économique faisant l'objet d'un transfert, et dans l'attente de la mise en place d'une organisation pérenne et définitive, la CCPG souhaite s'appuyer sur l'expérience de gestion de ces zones par les communes, aux fins de garantir la continuité des services publics et la sécurité des usagers. Elle propose ainsi de mettre en place une coopération avec chaque commune concernée, par la conclusion d'une convention de gestion destinée à préciser les conditions dans lesquelles la Commune assurera en 2017, à titre transitoire et ponctuel, la réalisation de missions dans le cadre de la gestion des zones d'activité économique au nom et pour le compte de la CCPG.

Elle précise que les missions confiées par la CCPG comprennent des prestations en matière de voirie et d'espaces publics, de déneigement, d'éclairage public, d'espaces verts, d'eaux pluviales, de défense incendie et de signalisation/signalétique, détaillées dans le projet de convention annexé à la présente délibération.

Celle-ci est conclue pour une durée d'un an, renouvelable une fois de manière expresse pour la même durée.

L'exercice des missions objet de la convention sera payé sur la base des frais réels engagés ou acquittés par la Commune, qui interviendra pour le compte de la CCPG dans le respect des règles de la comptabilité publique. Les modalités financières sont précisées dans l'article 4 de la convention.

Mme la Maire ajoute que la CCPG a approuvé le principe de confier à titre transitoire la gestion de la ZAE de Magny à la Commune de Prévessin-Moëns, ainsi que le projet de convention par délibération du 12/07/2017

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *Approuve, dans le cadre de l'exercice de la compétence de gestion, aménagement et entretien des zones d'activité économique, le principe de confier à titre transitoire, la gestion de la ZAE de Magny à la Commune de Prévessin-Moëns ;*
- *Précise que ce principe s'applique à la ZAE de Magny, faisant l'objet d'un procès-verbal de mise à disposition des équipements publics communaux ;*

- *Mandate Madame la Maire, ou l'adjoint ayant reçu délégation, pour signer la convention annexée à la présente délibération ainsi que tout document relatif à ce dossier.*

7. AIRE DES GENS DU VOYAGE : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE TERRAINS

Mme la Maire rappelle au Conseil que la Communauté de Communes du Pays de Gex est compétente en matière d'accueil des gens du voyage.

Elle rappelle au Conseil la délibération du 02/05/2007 approuvant la mise à disposition gratuite à la CCPG de terrains au lieu-dit Bois Tollot afin de réaliser une aire de grand passage et une aire d'accueil aménagée.

Une convention définissant les modalités de mise à disposition a ensuite été signée entre la Commune et la CCPG en février 2008. Celle-ci prévoit en son article 4 : « En cas de désaffectation totale ou partielle des aménagements effectués dans le cadre de la compétence « Aires d'accueil des gens du voyage », (devenue depuis « Accueil des Gens du voyage »), la Commune de Prévessin-Moëns recouvrera l'ensemble de ses droits et obligations sur la parcelle. »

Elle précise que l'objectif de cette convention était notamment l'entretien et le nettoyage de cette aire.

Elle explique que la construction d'une extension du poste électrique du secteur de Bois Tollot va empiéter sur la partie Est de l'aire de grand passage, conduisant à la désaffectation d'une partie de ces terrains et donc à la résiliation de ladite convention.

La Commune souhaitant continuer de mettre à disposition la partie de ces terrains disponible, et afin de préciser plus clairement les modalités d'entretien de ces aires comme des espaces adjacents, elle propose la signature d'une nouvelle convention.

Elle ajoute qu'une discussion est en cours avec les services de l'Etat afin de récupérer en compensation un terrain de l'Etat pour mise à disposition du CERN.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *Approuve la convention de mise à disposition gratuite de terrains à intervenir entre la Commune et la CCPG, annexée à la présente délibération ;*
- *Mandate, Mme la Maire, ou l'adjoint ayant reçu délégation, pour la signer, ainsi que tout document y afférent.*

8. CONVENTION DE FINANCEMENT ET DE PARTICIPATION À LA GOUVERNANCE DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE, DE DANSE ET D'ART DRAMATIQUE DE FERNEY-VOLTAIRE

Madame la Maire expose que le Conseil municipal de Ferney-Voltaire a voté le 7 mars 2017 le projet d'établissement du conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique pour la période 2017-2024.

Celui-ci comporte un volet important consacré à la vocation intercommunale de l'établissement. Elle précise qu'en effet les élèves venant de Prévessin-Moëns représentent 22 % du nombre total d'élèves (11 % pour la Commune d'Ornex). Elle explique que les communes voisines de Ferney-Voltaire n'ont pas les capacités de construire leur propre conservatoire mais souhaitent promouvoir l'art et son apprentissage.

Dans ce contexte, un accord est intervenu entre les Communes de Prévessin-Moëns, Ornex et Thoiry et celle de Ferney-Voltaire sur le principe d'une participation aux frais de fonctionnement de l'établissement à la condition que le prix des cotisations soit revu à la baisse pour les élèves de ces Communes. En contrepartie elles participeront également à la gouvernance de l'établissement, notamment par la désignation d'un

représentant de chaque Commune partenaire au Conseil d'établissement, ainsi que la possibilité de décentraliser certains cours dans les deux communes voisines.

Ainsi, à compter de la rentrée scolaire 2017, la Commune de Ferney-Voltaire s'engage à appliquer aux habitants des Communes précitées les tarifs suivants :

- Tarif extérieur pour le « droit d'inscription annuel » ;
- Tarifs applicables en 2016/2017 suivant l'évolution du tarif ferneysien (+ 1% pour la saison 2017/2018) pour la « pratique instrumentale élève fanfare », l' « éveil musique ou danse », « location d'instrument » ;
- Tous les autres tarifs feront l'objet d'un conventionnement préférentiel, réduisant d'environ 15% leurs montants par rapport aux tarifs extérieurs. Ces tarifs seront arrondis au nombre entier le plus proche, le nombre entier supérieur étant retenu si la décimale est de 50.

Les modalités de calcul de cette participation sont précisées dans une convention à intervenir entre les différentes communes, jointe à la note de synthèse.

La participation de la Commune étant conséquence des discussions seront engagées pour la pérennité de celle-ci. C'est pourquoi Mme la Maire propose d'approuver cette convention uniquement pour l'année 2017/2018, et dans le même temps, de mettre en place un groupe de travail, comprenant des représentants des communes concernées, afin de négocier une solution plus favorable avec celle de Ferney-Voltaire, ou de mettre en place un système d'aide pour les usagers du conservatoire résidant à Prévessin-Moëns, qui soit déconnecté d'une contribution directe à la commune de Ferney-Voltaire.

Elle ajoute que ce partenariat s'inscrit également dans le cadre d'une volonté de mutualisation déjà engagée avec Ferney-Voltaire et que celle-ci est une Commune centre avec beaucoup de moyens.

L. BERONJA regrette que la convention soit difficilement compréhensible dans sa rédaction. Elle ajoute que la participation de la Commune est plus importante que la baisse des cotisations et que cette dernière n'est pas assez significative. Mme la Maire répond que les cotisations pour les habitants de la Commune baisseront en moyenne de 115 € par trimestre, soit 345 € par an. Elle ajoute qu'il s'agit d'une première étape ainsi qu'un signe fort de la commune de promouvoir l'enseignement de l'art et de la musique, avec en parallèle la mise en place du kiosque à musique.

B. FRAMMERY précise que Ferney-Voltaire avait prévu d'augmenter les cotisations pour les enfants hors-communes avant que la convention soit envisagée.

JP. LAURENSEN félicite l'aboutissement de cet accord, et rappelle que jusqu'à présent les négociations engagées par les élus précédents n'avaient jamais abouties à une issue positive, ni sur le plan d'un tarif privilégié, ni sur celui d'une participation à la gouvernance. Il ajoute que pourtant Ferney-Voltaire disposait de moyens très importants. Il précise qu'il est d'accord sur le principe d'une participation et d'une convention mais pas sur les termes de celle proposée. Il considère à son tour que celle-ci n'est pas claire.

Mme la Maire propose d'apporter des clarifications sur les termes de la convention lors de la prochaine séance du Conseil mais ne souhaite pas en reporter l'approbation.

Délibération : par 5 voix contre (JP. LAURENSEN, M. KUNG, L. BERONJA, M. CERAMI et N. PRINDEZIS), 3 abstentions (V. GOUTEUX, E. DECOUZ et E. BARTHES) et 18 voix pour :

- *Approuve la convention à intervenir entre la Commune de Prévessin-Moëns et celle de Ferney-Voltaire, jointe en annexe à la note de synthèse ;*
- *Mandate Madame la Maire, ou l'adjointe ayant reçu délégation, pour la signer ainsi que tout document y afférent ;*

A l'unanimité :

- Désigne :

- Aurélie CHARILLON, Maire, en tant que représentant titulaire de la Commune au Conseil d'établissement du conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique de Ferney-Voltaire ;*
 - Brigitte GUERQUIN, Conseillère municipale, en tant que représentant suppléant ;*
- Décide de mettre en place un groupe de travail afin de réfléchir à des solutions de financement pérennes à compter de la rentrée scolaire 2018.*

9. FINANCES 2017 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M. COIN rappelle au Conseil que les subventions accordées par la Commune concernent les activités à caractère local et que les associations subventionnées par la CCPG ne peuvent obtenir de subvention des communes.

Il propose au Conseil de délibérer sur les propositions ci-dessous. Il précise que les 2 premières ont fait l'objet d'un avis favorable de la commission finances réunie le 12/09/2017, les 2 autres étant des demandes urgentes intervenues après la réunion commission.

NOM ASSOCIATION	Demande	Proposition commission Finances	COMMENTAIRES
Darx Fantastique	500 €	500 €	Festival Ludidarx
M et M en 4L		600 €	4 L Trophy
Collège le Joran	1 000 €		Voyage scolaire à Verdun du 17 au 20/10/2017
Fondation de France			Aide aux sinistrés des Antilles

Il présente ensuite que le 4 L Trophy est un raid à but humanitaire partant de Biarritz jusqu'au Maroc, afin d'y apporter des fournitures scolaires. Les organisateurs, dont un habite la Commune, viendront ensuite faire des conférences dans les écoles de la Commune.

Il explique que la demande du collège concerne un voyage scolaire à Verdun, suivi d'un travail sur le devoir de mémoire avec la présentation d'une exposition sur la première guerre mondiale vécue dans le Pays de Gex.

La dernière demande concerne une aide aux sinistrés des Antilles, par le biais de la fondation de France, désignée par le gouvernement pour recueillir les fonds.

Délibération : le Conseil municipal décide de verser les subventions suivantes :

ASSOCIATION	Proposition	Objet	Votes du Conseil municipal
Darx Fantastique	500 €	Festival LudiDARX	25 voix pour, 1 abstention (W. GRANDPRÉ)
M et M en 4L	600 €	4 L Trophy	20 voix pour, 3 voix contre (JP. LAURENSON, M. KUNG et L. BERONJA), 3 abstentions (E. BARTHES, W. GRANDPRÉ et P. CHARRON)
Collège le Joran	1 000 €	Voyage scolaire à Verdun du 17 au 20/10/2017	Unanimité
Fondation de France	3 000 €	Aide aux sinistrés des Antilles	25 voix pour, 1 voix contre (W. GRANDPRÉ)

10. FINANCES 2017 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

M. COIN expose au Conseil que sur avis favorable de la Commission Finances du

12/09/2017, il propose de modifier le budget afin de :

- **de procéder à des ajustements en dépenses de fonctionnement :**

- Chapitre 011 Charges à caractère général : + 11 000 €
 - + 2 000 € - article 60636
 - - 50 000 € de l'article 615231 – Entretien voirie à l'article
 - + 50 000 € à l'article 615232 – Entretien réseaux
 - + 5 000 € sur le budget formation -article 6184
 - + 4 000 € sur le budget cotisation article 6281
- Chapitre 65 Autres charges de gestion courante : + 101 600 €
 - Inscription participation au conservatoire à rayonnement intercommunal de FV pour 25 000 € (article 65541)
 - + 46 600 € de participation au SIVOM en vue de la couverture du déficit du centre de soins
 - + 30 000 € : régularisation de la cotisation au SIEA (article 65548)
- Chapitre 014 Atténuation de produits : + 13 000 €
 - Augmentation de 13 000 € du FPIC (article 739223)

- **de procéder à des ajustements en recettes de fonctionnement, notamment :**

- Chapitre 70 : Produits des Services :
 - 33 000 € sur l'article 70876
- Chapitre 73 : Impôts et Taxes : + 201 300 €

Suite à la notification des bases et de la DGF, mise à jour des recettes :

- Taxes foncières et d'habitation – 77 700 € (article 73111)
- Rôles supplémentaires + 59 000 € (article 7318)
- Taxes additionnelles aux droits de mutation : + 200 000 € (article 7381)
- Taxes sur terrain devenu constructibles : + 20 000 € (article 7388)
- Chapitre 74 : Dotations Subventions et participations : -42 700 €
 - DGF : - 40 000 € (article 74111)
 - DSR : - 2 700 € (article 74121)

- **de procéder à des ajustements en dépenses d'investissement, notamment :**

- Chapitre 21 - Immobilisations corporelles : + 12 000 €
 - + 12 000 € : acquisition d'instruments de musique pour l'ouverture du Kiosque à musique
- Opération 415 - Halle de stockage : + 150 000 €
 - + 150 000 € suite à la refonte du projet
- Opération 326 - Réhabilitation CTM : - 100 000 €
 - - 100 000 € baisse due au nouveau projet de la halle de stockage
- Opération 328 - Aménagement voirie Clos du Prieuré : + 5 000 €
- Opération 405 - Chemin Pré de Planche : + 60 000 €

- **de procéder à des ajustements en recettes d'investissement, notamment :**

Mise à jour des subventions attendues chapitre 13 :

- + 49 500 € Réhabilitation groupe scolaire des Grands Chênes
- + 75 000 € Pré de Planche/Gotaz (DETR)
- + 49 120 € Videoprotection (DETR)

L'équilibre de la section se fera par l'augmentation de l'enveloppe des dépenses imprévues de 46 620 €.

M. COIN expose ensuite au Conseil que suite à la réception des nouvelles demandes de subventions, notamment pour les Antilles, il convient aussi de modifier le budget afin de rajouter des crédits à l'article 6574 – subventions aux associations pour un montant de 5 000 €. Ces crédits seront pris sur les dépenses imprévues de fonctionnement (022).

Cette modification est à rajouter dans la décision modificative présentée en commission Finances.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal approuve la décision modificative n° 1 du budget primitif 2017 de la Commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes.

11. MARCHÉ TRANSPORT SCOLAIRE 2017-2021 : AUTORISATION SIGNATURE DES LOTS 2 ET 3

M. COIN rappelle au Conseil que par délibération n° 12-06/2017 du 27 Juin 2017 il a approuvé la signature du marché des transports scolaires, suite à l'appel d'offres ouvert lancé en mai 2017. Celui-ci comprenait 3 lots, attribués ainsi qu'il suit :

- Lot n° 1 transport régulier : EUROP'TOURS, pour un montant de 69 557,40 € TTC
- Lot n° 2 transport activités scolaires et lot n° 3 transport activités extra-scolaires : SAT, pour un montant respectivement de 15 705,40 € TTC et 7 197,10 € TTC.

Il explique qu'avant notification à l'attributaire des lots n° 2 et 3, celui-ci s'est désisté. Il précise que la société n'a pas souhaité s'implanter dans le Pays de Gex uniquement pour ces 2 lots.

La CAO réunie le 19/09/2017 pour la réattribution de ces 2 lots a proposé de retenir l'unique autre offre reçue de la société Europ'Tours pour les montants suivants :

- Lot 2 : 28 459.00 €
- Lot 3 : 13 069.00 €.

M. COIN précise que les montants sont presque identiques à l'année précédente.

Les écoles de la Commune ayant dû s'organiser pour leur transport jusqu'aux vacances de la Toussaint, ces 2 lots prendront effet au 01/11/2017.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal mandate Mme la Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, pour signer les lots n° 2 et 3 du marché des transports scolaires avec la société Europ'Tours ainsi que tout document s'y rapportant.

13. TRAVAUX D'ENTRETIEN VOIRIES, RÉSEAUX DIVERS ET SIGNALISATION - AUTORISATION SIGNATURE ACCORD CADRE À BONS DE COMMANDES

M. COIN expose au Conseil que la Commune a lancé une consultation selon procédure adaptée pour un accord cadre à bons de commandes pour des travaux d'entretien des voiries communales, réseaux divers et signalisation, composé des lots suivants :

- Lot n° 1 Entretien voirie et réseaux divers
- Lot n° 2 Signalisation horizontale et verticale

Il précise que le marché sera conclu pour une durée de 1 an, renouvelable par période d'une année, sans que la durée totale ne puisse excéder 4 ans.

La CAO, réunie le 19/09/2017 pour le jugement des offres reçues, a proposé de retenir le groupement Eiffage-Nabaffa pour le lot n° 1 (pour un montant annuel compris entre 100 000 € et 500 000 € HT) et la société Signaux Girod pour le lot n° 2 (pour un montant annuel compris entre 5 000 € et 25 000 € HT).

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *Mandate Mme la Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, pour signer le lot n° 1 du marché précité avec le groupement Eiffage-Nabaffa ainsi que tout document s'y rapportant ;*
- *Mandate Mme la Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, pour signer le lot n° 2 avec la société Signaux- Girod, ainsi que tout document s'y rapportant.*

14. DÉNOMINATION DE VOIRIE : SECTEUR ROUTE DE VÉSEGNIN « LIEU-DIT LES ETALLES »

JC. CHARLIER expose au Conseil que dans le cadre du projet de mise en conformité des adresses sur la commune, et suite à de nombreux problèmes de distribution de

courrier sur le secteur de Vésegnin, un chemin existant desservant plusieurs maisons individuelles nécessite d'être nommé.

Le choix d'odonyme, approuvé par la commission urbanisme, porte sur : « chemin des Etalles ».

Valérie GOUTEUX propose d'avoir à l'avenir une réflexion globale sur les nombreuses dénominations de voiries à intervenir.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal décide de dénommer le chemin situé secteur route de Vésegnin, au lieu-dit des Etalles : « chemin des Etalles ».

15. DÉNOMINATION DE VOIRIE : NOUVELLES VOIES PROGRAMME « LES ALLÉES FLEURIES »

JC. CHARLIER rappelle au Conseil que par délibérations du Conseil municipal du 06/06 et du 31/01/2017, il a acté la dénomination d'une voie desservant pour partie le programme les Allées Fleuries « rue du Parc » et approuvé la rétrocession du mail piéton desservant l'ensemble du programme les Allées Fleuries.

Il expose qu'afin de respecter les nouvelles règles en application concernant l'adresse, chaque voie nouvelle doit être nommée, et à ce titre 2 nouvelles voies de ce programme doivent être dénommées.

La première voie concernée a pour vocation la desserte de deux bâtiments du programme immobilier. Le choix d'odonyme approuvé par la commission urbanisme porte sur : « impasse du Jura ».

La seconde voie à nommer correspond au mail piéton desservant l'ensemble du programme. Cette voie permet également l'accès sur un chemin piéton existant. Le choix d'odonyme approuvé par la commission urbanisme porte sur : « chemin du Mail ».

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal décide de dénommer les deux nouvelles voies desservant le programme immobilier les Allées Fleuries « impasse du Jura » et « chemin du Mail ».

15. RETRAIT DE L'EMPLACEMENT RÉSERVÉ N° 6

JC. CHARLIER expose au Conseil que suite à la réalisation du chantier de sécurisation de la voie piétons et cycles du Chemin de Pré de Planche, aucune acquisition de terrain n'a été nécessaire afin de mener à bien ce projet.

Un espace avait été réservé sur le PLU à cet effet. Afin de ne plus grever les terrains concernés par cet emplacement réservé, il propose de le retirer.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *Renonce à acquérir les emprises de l'emplacement réservé n° 6 ;*
- *Prends acte que la renonciation à acquérir emporte suppression définitive de l'emplacement réservé n° 6 instauré sur les parcelles en question ;*
- *Décide en conséquence la mise à jour des documents graphiques du Plan Local d'Urbanisme lors d'une prochaine modification ;*
- *Mandate Madame la Maire, ou l'adjoint ayant reçu délégation, pour signer tout acte ou document qui serait la suite des présentes.*

16. CONVENTIONS GRT GAZ POUR L'IMPLANTATION DE PROTECTION CATHODIQUE SUR LE RÉSEAU

JC. CHARLIER expose au Conseil que dans le cadre de la sécurisation des réseaux de distribution de gaz, GRT Gaz doit intervenir sur le réseau souterrain traversant la Commune afin d'installer une protection cathodique sur le réseau souterrain. Celle-ci consiste à limiter la vitesse de corrosion de canalisations enterrées. Les phénomènes de

corrosion étant électrochimiques, ils peuvent être annulés par l'action de courant électrique.

JC. CHARLIER propose la signature de deux conventions relatives aux deux chantiers nécessaires sur la Commune :

- secteur de la route du Maroc,
- secteur de la route du Sénateur Albert Fouilloux.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *Approuve les conventions à intervenir entre la Commune et GRT Gaz, annexées à la présente délibération,*
- *Mandate Madame la Maire, ou l'adjoint ayant reçu délégation, pour signer ces conventions ainsi que tous les documents y afférent.*

17. MISE À DISPOSITION D'UN TERRAIN D'ENVIRON 2000M² POUR LE SIVOM DE L'EST GESSIEN

JC. CHARLIER expose au Conseil que dans le cadre de sa politique de développement de l'offre en structures sportives sur le territoire, le SIVOM de l'Est Gessien a développé un programme de construction d'un nouveau gymnase type C de niveau départemental annexé de deux salles spécialisées, un dojo et une salle d'arme.

Il précise que les surfaces nécessaires correspondant à ce programme sont estimées à 2 000 m². Ce projet serait composé à la fois de structures et constructions traditionnelles et d'éléments constructifs de type modulaires.

Les échanges entre la Commune et le SIVOM ont permis de déterminer une localisation adéquate pour ce projet. Il s'agit de la parcelle AD 0013, classée en zone UE, ayant pour superficie 20 293 m². Ce terrain se situe à Vésegnin, plus précisément dans le secteur du complexe sportif. Les surfaces effectivement concernées par le projet seront définitivement déterminées à l'issue des études d'avant-projet définitif et feront alors l'objet d'un découpage parcellaire spécifique et de la passation d'un bail emphytéotique entre la Commune et le SIVOM.

Les termes retenus entre les parties sont d'une durée de 99 ans pour une redevance fixée à l'euro symbolique.

Afin de permettre au SIVOM de l'Est Gessien de poursuivre ce projet, notamment par la prise d'une compétence spécifique et par le lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre, il propose au Conseil municipal de mettre ce terrain à disposition du SIVOM.

A la question de JP. LAURENSON, B. FRAMMERY confirme que la surface mise à disposition est celle nécessaire uniquement pour le bâtiment. La construction de l'espace paysager, des accès et des parkings seront à la charge de la commune sur le reste du terrain communal. Il ajoute que la prise en charge est identique à celle de la construction du COSEC.

JP. LAURENSON remarque que le SIVOM aurait pu participer également à la construction des parkings et rappelle que la Commune de Ferney-Voltaire ne dispose pas de gymnase sur son territoire.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *Décide la mise à disposition au SIVOM de l'Est Gessien des surfaces nécessaires à la construction d'une nouvelle structure sportive sur la parcelle AD 0013, et pour une superficie de l'ordre de 2 000 m²,*
- *Autorise le SIVOM à réaliser toutes analyses et études notamment géotechnique qui seraient nécessaires à la réalisation de ce projet,*
- *S'engage, sur la base des surfaces définitives qui seront déterminées lors de l'avant-projet définitif, à la réalisation du découpage parcellaire correspondant, ainsi qu'à la conclusion d'un bail emphytéotique pour la mise à disposition de cette nouvelle*

parcelle avec pour objet la construction et la gestion de la nouvelle structure sportive, pour une durée de 99 ans et une redevance symbolique de 1 €.

18. CONVENTION ORANGE/COMMUNE CHEMIN PRÉ DE PLANCHE

Dans le cadre de l'application de la convention pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques de Orange établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité, signée entre le SIEA et Orange, E. IMOBERSTEG expose au Conseil que l'opération s'est déroulée en juillet 2017 chemin de Pré de Planche.

Il explique que dans le cadre de cette opération, Orange a assuré la maîtrise d'ouvrage des études d'exécution et des travaux de câblage. La Commune a, quant à elle, assuré la maîtrise d'ouvrage des études d'exécution et des travaux de pose du matériel de génie civil et reste propriétaire des installations de communications électroniques.

Il propose ainsi de régulariser la mise en souterrain des réseaux aériens de communication électroniques d'Orange établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité par la signature d'une convention, annexée à la présente délibération, précisant notamment les modalités de financement et d'exploitation des installations.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *Approuve la convention relative à la dissimulation des réseaux sur le chemin Pré de Planche, à intervenir entre la Commune et Orange, annexée à la présente délibération,*
- *Mandate Madame la Maire, ou l'adjoint ayant reçu délégation, pour signer la convention ainsi que tous documents y afférent.*

19. OPÉRATION CONSTRUCTION HALLE DE STOCKAGE AU CTM: AUTORISATION DÉPÔT PERMIS DE CONSTRUIRE

S. RALL expose au Conseil que dans le cadre de la construction d'une halle de stockage au centre technique municipal, les travaux à effectuer consistent en la réalisation :

- d'une dalle béton ;
- de travaux de raccordement électrique ;
- de la construction de la halle de stockage.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Madame la Maire à déposer et signer l'autorisation d'urbanisme dans le cadre des travaux précités.

20. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/10/2017

B. FRAMMERY expose au Conseil que des modifications d'organisation liées à la rentrée scolaire et aux différents mouvements de personnel conduisent à ajuster le tableau des effectifs comme suit :

- création d'un poste d'adjoint technique territorial à 29h (agent d'entretien polyvalent affecté principalement à l'école de la Bretonnière) et suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 29h (départ en retraite à la cantine des Grands Chênes, remplacé en mobilité interne par un agent déjà en poste) ;
- ventilation des postes d'agents polyvalents des écoles (accompagnement cantine, transport, pedibus... + entretien locaux), sur le grade d'adjoint d'animation territorial, comme suit :
 - o 15 surveillants cantine à 6h30/semaine (+2),
 - o 1 agent polyvalent des écoles à 9h/semaine (- 1),
 - o 1 agent polyvalent des écoles à 11h, 1 à 13h et 1 à 16h/semaine (pas de changement).

Il précise que ces ajustements ont peu d'incidence financière puisqu'à ce jour tous les postes ne sont pas pourvus. Leur maintien au tableau des emplois permet d'être réactif en cas d'absences, départs ou difficultés de recrutements.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *Accepte les propositions précitées,*
- *Fixe le nouveau tableau des effectifs de la collectivité modifié en conséquence à compter du 1^{er} octobre 2017.*

**21. PERSONNEL COMMUNAL - RÉFORME DU RÉGIME INDEMNITAIRE (RIFSEEP) :
MISE EN ŒUVRE POUR LES ADJOINTS TECHNIQUES ET AGENTS DE
MAÎTRISE**

B. FRAMMERY rappelle au Conseil que par délibération n° 17-06/2016 du 7 juin 2016 il actait la mise en place de la réforme du régime indemnitaire, et notamment la mise en œuvre de l'IFSE pour les agents concernés par cette réforme, (rédacteurs, adjoints administratifs, ATSEM, techniciens et adjoints d'animation...).

Il expose que l'arrêté du 16 juin 2017 publié au JO du 12 août 2017 permet désormais la transposition de cette même réforme à deux cadres d'emplois techniques de catégorie C, les adjoints techniques et les agents de maîtrise.

Il propose ainsi de les intégrer dans le dispositif, à compter du 01/10/2017 et dans les mêmes conditions que celles prévues par la délibération du 07 juin 2016 instituant l'IFSE au sein de la collectivité :

CATEGORIE/GROUPES	MONTANTS ANNUELS MAX. IFSE
Catégorie A : cadre d'emploi des attachés	
A1	13 200 €
<i>A1 logé</i>	<i>12 000 €</i>
A2	10 800 €
<i>A2 logé</i>	<i>9 600 €</i>
A3	9 600 €
<i>A3 logé</i>	<i>8 400 €</i>
A4	9 000 €
<i>A4 logé</i>	<i>7 800 €</i>
Catégorie B : cadres d'emplois des rédacteurs et des techniciens	
B1	8 400 €
<i>B1 logé</i>	<i>7 200 €</i>
B2	7 200 €
<i>B2 logé</i>	<i>6 000 €</i>
B3	6 000 €
<i>B3 logé</i>	<i>4 800 €</i>
Catégorie C : cadres d'emplois des adjoints administratifs, adjoints techniques, agents de maîtrise, adjoints d'animation et ATSEM	
C1	5 400 €
<i>C1 logé</i>	<i>4 200 €</i>
C2	4 800 €
<i>C2 logé</i>	<i>3 600 €</i>

B. FRAMMERY précise que la seule catégorie professionnelle pour qui l'IFSE n'a pas encore été mise en place est celle de la police municipale.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Mme la Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de l'IFSE dans le respect des principes définis ci-dessus.

22. BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC DEUX CRÈCHES DE LA COMMUNE

L. ANSELLEM rappelle au Conseil que par délibération n° 10-06/2017 du 27 juin 2017 il a approuvé la signature d'une convention de partenariat avec le Relais Assistants Maternels (RAM) « La Farandole », pour l'accueil des assistants maternels à la Bibliothèque.

Elle explique que dans cette même logique, la Bibliothèque souhaite créer un partenariat avec deux établissements d'accueil des jeunes enfants situés à Prévessin-Moëns :

- la crèche Les Petits Electrons,
- la crèche Bulle d'étoiles.

Le contenu de ce partenariat se déclinera principalement autour :

- du prêt gratuit de livres et de CD (20 maximum pour 4 semaines),
- de l'accueil de petits groupes d'enfants en dehors des heures d'ouverture de la Bibliothèque,
- du déplacement, au maximum 6 fois par an, de la bibliothécaire dans les crèches pour l'animation d'activités autour du livre.

Compte tenu de ces éléments, elle propose de signer une convention de partenariat avec chacune des structures. Sur accord des parties, cette convention d'une durée d'un an se renouvellera tacitement chaque année.

JP. LAURENSEN précise qu'il existe désormais 2 crèches Bulle d'étoiles. Mme la Maire confirme que le partenariat n'a pas pu encore être fait avec la crèche Bulle d'étoiles 2 qui vient juste d'ouvrir.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *Approuve le partenariat respectif entre la Commune et les crèches Les Petits Electrons et Bulle d'Etoiles,*
- *Mandate Mme la Maire, ou l'Adjointe ayant reçu délégation, pour signer les conventions de partenariat à intervenir entre la Commune et chacune des crèches.*

23. ÉQUIPEMENT DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES EN CLASSES MOBILES NUMÉRIQUES : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE/ACADÉMIE DE LYON

A. ETCHEBERRY expose au Conseil qu'en avril 2017 les 3 écoles élémentaires ALICE, Bretonnière et Grands Chênes ont été retenues dans le cadre d'un appel à projets lancé par l'Education Nationale pour être équipées en classes mobiles numériques, l'Etat s'engageant à financer 50 % des équipements. Elle rappelle que le collège du Joran est déjà novateur dans le cadre des nouvelles techniques d'apprentissage.

Afin de profiter de l'aide de l'Etat sur cette opération tout en maîtrisant le développement du numérique dans les écoles, elle propose d'équiper chaque école élémentaire d'une classe mobile, dont les caractéristiques techniques restent à étudier.

Elle précise que le coût moyen d'une classe mobile est de l'ordre de 8 000 à 10 000 € TTC et propose d'engager cette opération dans le courant de l'année scolaire 2017/2018, sur la base de cet estimatif budgétaire :

BUDGET PRÉVISIONNEL (en TTC)	COMMUNE	ÉTAT
Équipements numériques mobiles : <i>3 classes mobiles pour 3 écoles élémentaires : 24 000€</i>	12 000 €	12 000 € <i>plafonnés</i>
Ressources pédagogiques numériques : <i>500 € par école pour 3 écoles élémentaires.</i>	-	1 500 €

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *Approuve l'opération d'équipement des écoles élémentaires de la Commune en classes mobiles numériques,*
- *Mandate Mme la Maire, ou l'Adjointe ayant reçu délégation, pour signer la convention de partenariat à intervenir entre la Commune et l'Académie de Lyon dans le cadre de cette opération.*

24. RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR MADAME LA MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS REÇUES PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Contrat du 19/06/2017 avec VECTEUR AUDIO - FELIX : location sonorisation et éclairage scène fête de la Musique du 17/06/2017 pour un montant de 5 960 €.
- Contrat du 13/06/2017 avec SEGNY AUTOMOBILES - NISSAN : achat fourgon 5 portes Visia pour un montant de 23 983.05 €
- Contrat du 26/07/2017 avec CARRAZ METALLERIE : mise en sécurité cour de la Bretonnière pour un montant de 11 400.60 €
- Contrat du 20/07/2017 avec E2S COMPANY SARL : réparation mini-rampe skate park pour un montant de 22 101.60 €
- Contrat du 31/07/2017 avec BES LYON : travaux groupe électrogène Eclat pour un montant de 7 177.93 €
- Contrat du 21/07/2017 avec LES CHAPITEAUX DU DAUPHINE : location chapiteau du 15/05 au 16/07/2017 pour un montant de 12 651.84 €
- Contrat du 31/07/2017 avec l'ENTREPRISE D'INSERTION DES JEUNES ET ADULTES DE L'AIN : 1ère tranche entretien bassins de rétention et abords chemins ruraux pour un montant de 16 800 €
- Contrat du 24/08/2017 avec SALENDRE RESEAUX : fourniture et pose câble chemin de la Gotaz pour un montant de 10 036.80 €
- Contrat du 31/08/2017 avec VISTALLI : broyage parcelle bois du Serve pour un montant de 5 880.00 €
- Contrat du 04/09/2017 avec Les Musicales de Ferney : spectacle Granistel et les sortilèges de la forêt pour un montant de 19 940.00 €
- Contrat du 31/08/2017 avec PBI - BUROCENTER : fournitures scolaires pour les 3 écoles pour un montant de 12 050.21 €

25. DIVERS

- Rapport CCPG : Mme la Maire informe les membres du conseil que le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets est consultable auprès du secrétariat général.
- RAA SIEA : Mme la Maire informe les membres du conseil que le recueil des actes administratifs du SIEA du 2ème trimestre 2017 est consultable auprès du secrétariat général.
- Appel à dons - AMF
- **Evènements à venir sur la Commune :** Madame la Maire présente les prochains évènements prévus sur la Commune :
 - ✓ Portes ouvertes de la bibliothèque - Samedi 23.09 de 10h à 12h Lieu : bibliothèque
Inscription : bibliotheque@prevessin-moens.fr - 04 50 42 80 70.
Mme la Maire précise que la bibliothèque connaît un grand nombre d'inscriptions et félicite le travail de l'agent en charge de cet établissement, Clémence Guillemain.
 - ✓ P'tit bazar - Samedi 30.09 - 10h30-16h30 Lieu : Salle Gaston Laverrière
Inscription : <http://ptitbazardeprevessin.blogspot.fr/> - 04 50 42 80 70
 - ✓ Festival Ludidarx - Sam 7 et Dim 8 octobre Organisée par l'association Darx Fantastiques Lieu : Salle Gaston Laverrière
 - ✓ Bourse aux ski - Sam 14 et Dim 15 octobre Organisée par l'association Ferney Ski

Lieu : Salle Gaston Laverrière

- ✓ Atelier initiation à la généalogie – Mardi 17 octobre de 20h à 21h30
Lieu : bibliothèque Animé par Jacques le Prado
Inscription : bibliotheque@prevessin-moens.fr – 04 50 42 80 70
- ✓ Séjour de la Jeunesse - Du 23 au 27 octobre Lieu : Pontgibaud (63) - près de Clermont-Ferrand Organisateur : Aziz Bousседour / Alfa3a
Contact / inscription (jusqu'au 22 septembre) : prevessin.jeunesse@alfa3a.org
- ✓ Séjour Nature - Du 23 au 27 octobre Lieu : Centre des volcans (63) - enfants du CE1 au CM2 Contact : prevessin.projets@alfa3a.org Organisé par les accueils de loisirs
- ✓ Car pour l'Art - «Tombé du Nid » - Mercredi 8 novembre Départ en bus de la Mairie à 15h Lieu : Esplanade du Lac - Divonne-les-Bains
Inscription : communic@prevessin-moens.fr (à partir du 8 octobre)
- ✓ Soirée Halloween – Vendredi 3 novembre Lieu : Salle Gaston Laverrière Organisée par le Sou des Grands Chênes

La séance a été levée à 22h.

Prochain Conseil Municipal Ordinaire : mardi 7 novembre 2017 à 19h30.